

## Compte rendu du Comité syndical du mercredi 6 juillet 2022 à 18h00 Siège du SMIRIL

L'an deux mil vingt-deux, le six-juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical du SMIRIL, dûment convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni au siège du SMIRIL, sous la présidence de M. BUB, Président.

**Membres titulaires présents :** M. BRUN Jean-Jacques, M. BUB Jérôme, Mme CHAIGNE Caroline, Mme DEHAN Nathalie, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme MARI Victoria, M. VERD Pierre.

**Membres titulaires excusés :** M. ATHANAZE Pierre (Pouvoir à M. BUB), M. DESCHANEL Thierry (Pouvoir à M. BUB), Mme EDERY Michèle, Mme RANN Josiane (Pouvoir à M. VERD), M. THIMONET Christophe (Pouvoir à M. VERD)

**Membres suppléants présents (avec voix délibératives) :** /

**Membres suppléants présents (sans voix délibératives) :** /

**Agents présents :** Damien Dumollard – Directeur

Nombre de délégués titulaires en exercice : 12

Titulaires présents : 7

Suppléants présents : 0

Procurations : 4

Membres présents ou représentés : 11

Voix délibératives présentes ou représentées : 15

Date de la convocation : 22/06/2022

---

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Nathalie DEHAN est désignée secrétaire de séance.

### 2. Approbation du compte rendu du Comité du 18 mai 2022

Le compte-rendu de la dernière réunion du Comité syndical est approuvé à l'unanimité sans modification.

### 3. Programmations éducation à la nature 2022-2023 : demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour co-financement

Depuis 2007, le SMIRIL développe sa politique éducative (programme d'accueil des scolaires et programme grand public) dans le cadre du Plan Rhône en sollicitant le soutien financier de l'Agence de l'eau RMC. Les thématiques abordées répondent donc aux enjeux centraux de l'eau et du changement climatique et le contenu des projets pédagogiques présentés répondent à une stratégie pluriannuelle d'éducation à l'environnement.

Le SMIRIL accompagne les enseignants dans la co-construction des projets pédagogiques entre début mars et fin mai de manière à permettre d'une part leur validation par l'inspection académique avant les vacances estivales une instruction et une validation de principe de l'Agence de l'eau avant le démarrage des projets à compter de la rentrée scolaire de septembre.

Pour l'année 2022-2023, le montage prévisionnel des projets prévoit sur le volet scolaire :

- 846 interventions à destination de 259 classes seront menées, concernant 6 500 élèves du territoire.
- Ces projets s'appuieront principalement sur l'intervention des partenaires pédagogiques (746), mais aussi des animations SMIRIL en direct (44), de l'accompagnement à l'autonomie (35) et des visites de STEP (21).
- Le format amont / aval en partenariat avec l'Iloz (Grand Parc de Méribel-Jonage) testé en 2021-2022 pour faire échanger deux classes de chacun des territoires sera reconduit. Deux projets (4 classes) en bénéficieront.
- 12 animations spécifiquement conçues seront proposées en complément du programme habituel dans le cadre du centenaire de la naissance de Bernard Clavel.
- La possibilité d'ateliers participatifs eau et déchets aquatiques est étudiée en partenariat avec l'association Randossage.

Dans le cadre du programme grand public faisant l'objet d'une sollicitation auprès de l'Agence de l'eau :

- 24 interventions : balades découvertes, présence dans certains événements, spectacles, ciné-débat et chantiers nature afin de s'adresser à tous les publics.
- Un événement spécifique visant la sensibilisation au déchets aquatiques est envisagé avec Randossage avec l'intervention d'autres partenaires.

Une quinzaine d'animations dans le cadre du programme grand public, non éligibles au soutien de l'Agence de l'eau, sont envisagées notamment en lien avec notre Observatoire territorial de la biodiversité en cours de définition.

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical autorise à l'unanimité** Monsieur le Président à porter les demandes de subventions pour co-financement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et de signer tous documents nécessaires aux projets pour un montant de participation prévisionnelle de 199 998 € auprès de l'Agence de l'Eau - pour un coût total des projets de 285 712 €, base assiette retenue par l'Agence de l'eau – soit un montant de cofinancement à hauteur de 70% environ.

<b>Plan de financement prévisionnel</b>		
SMIRIL	Participations	AE RMC
83 494 €	2 220 €	199 998 €

*Le montant exact de la demande à l'euro près est connu après instruction estivale de la demande du SMIRIL.*

#### **4. Propositions de conventionnements avec la Compagnie Nationale du Rhône [CNR]**

En parallèle de la construction puis de l'adoption du Plan de gestion des Îles & Lômes du Rhône 2021 – 2030, un travail de mise à jour des documents conventionnels organisant les relations du SMIRIL avec CNR a été mené, certains arrivant à échéance ou méritant des mises à jour. Les travaux n'ayant pu aboutir exactement dans la même temporalité en raison de l'attente du renouvellement officiel de la concession CNR, les éléments peuvent maintenant être présentés pour adoption.

- a. Etablissement d'une convention de superposition d'affectation [CSA - Document transmis en amont avec le rapport de synthèse]

Le périmètre terrestre de l'Espace Nature des Îles et Lômes du Rhône se trouve au 2/3 sur le Domaine Public Fluvial, propriété de l'Etat confiée en gestion à CNR dans le cadre de la concession de l'exploitation du Rhône. Le SMIRIL était jusque-là autorisé à mener ses missions d'intervention sur les milieux naturels et d'organisation de l'accueil des publics dans le cadre d'une Autorisation Temporaire

d'Occupation du Domaine Concédé [AOTDC]. La CNR propose de renouveler cette autorisation sous le régime d'une Convention de Superposition d'Affectation [CSA]. Comme précédemment, il définit les espaces et les conditions juridiques d'interventions du SMIRIL pour la mise en œuvre de ses missions.

Les principaux points et évolutions de ce document sont :

- L'autorisation concédée, toujours à titre gratuit, l'est désormais pour la durée de vie du syndicat.
- Le régime de responsabilité quant aux risques sur les biens et les personnes est précisé de la manière suivante : responsabilité du SMIRIL sur les arbres suivis par lui aux abords des sentiers pédestres, responsabilité de la CNR sur le couvert arboré des autres surfaces (îlots forestiers).
- Mise à jour de la cartographie d'implantation des aménagements et mobiliers d'accueil des publics sur le site ainsi que des modalités de mise à jour dans le cadre des relations annuelles.
- Mise à jour de la cartographie des secteurs sous responsabilité de gestion SMIRIL au regard des biens et des personnes avec le retrait de la zone de l'île de la chèvre en PPRT ainsi que des pistes techniques de la digue du canal. Ce « retrait » ne signifie pas l'arrêt des missions du SMIRIL sur ces secteurs en termes de suivi et d'intervention visant la préservation des milieux et des espèces (cf. répartition des rôles dans le cadre de la convention de gestion partagée 2021-2030).
- Intégration des deux ouvrages de franchissement des lônes (ponts) de l'île de la table ronde dans la gestion SMIRIL.

M. Benoît Fournier Mottet fait remarquer que ce document rappelle notamment que le syndicat est responsable des incivilités qui peuvent se produire dans le périmètre concerné par la CSA.

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical adopte à l'unanimité** la Convention de Superposition d'Affectation passée avec CNR et autorise Monsieur le Président à signer les documents qui s'y rapportent.

- b. Adoption de la convention de gestion partagée 2021-2030 [Document transmis en amont avec le rapport de synthèse]

La précédente convention organisant les relations CNR – SMIRIL dans la gestion du périmètre de site datait de 2008, faisant suite à l'adoption du premier plan de gestion en 2006, et était arrivée à échéance fin 2020. En outre l'évolution des enjeux environnementaux, des connaissances techniques en termes de génie écologique ainsi que les changements de personnes dans les équipes techniques de nos deux structures justifiaient cette mise à jour.

La convention de gestion partagée s'appuie sur le Plan de gestion des Îles et Lônes du Rhône présentée à CNR et vise à :

- L'approbation formelle du nouveau Plan de gestion
- La redéfinition et la clarification des rôles respectifs des parties sur l'espace de nature des Îles et Lônes du Rhône
- La redéfinition des relations CNR/SMIRIL dans le cadre de la gestion du DPF

Cette convention est le pendant opérationnel de la CSA qui elle fixe le cadre juridique. Elle engage sur le suivi régulier des interventions et le dialogue entre CNR et le SMIRIL, elle pose le principe de l'échange de données techniques et vise également, de manière non exhaustive, les fiches actions du Plan de gestion sur lesquelles CNR est par nature engagée pour leur bonne mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical adopte à l'unanimité** la Convention de gestion partagée définit avec CNR et autorise Monsieur le Président à signer les documents qui s'y rapportent.

- c. Convention pluriannuelle de partenariat « Plan 5 Rhône » [Document transmis en amont avec le rapport de synthèse]

Le renouvellement de la concession d'exploitation du Rhône par CNR prévoit l'engagement de l'entreprise sur des missions d'intérêt général et des investissements avec les territoires sur les volets environnementaux, touristiques et agricoles. Ces engagements financiers s'organisent désormais dans le cadre d'un plan quinquennal dit « Plan 5 Rhône » actuellement chiffré à 165 millions d'euros pour la période ouverte. L'évolution notable par rapport au fonctionnement précédent est la validation préalable des financements Plan 5 Rhône de CNR par la DREAL, organisme de tutelle pour la concession.

La CNR a jusqu'à présent très régulièrement soutenu le SMIRIL sur des opérations ponctuelles comme l'éco pâturage depuis 2014. Compte tenu de ces relations historiques et naturelles du SMIRIL avec CNR, mais aussi de la concordance des objectifs du Plan de gestion des Îles et Lônes du Rhône avec les objectifs poursuivis par la Plan 5 Rhône, le SMIRIL sollicite CNR pour un soutien pluriannuel de 60 000 € par an pour 4 ans (2022 – 2025, soit à mi-parcours du Plan de gestion) ayant pour objet un soutien plus général à l'ensemble des actions menées par le syndicat (Eco pâturage, suivis naturalistes, gestion des milieux ouverts et des zones humides, accueil des public...). 50% de l'enveloppe financière seront mobilisables pour des actions dans le domaine de l'ancrage local, 50% seront mobilisables pour des actions dans le domaine de la gestion environnementale.

La demande est actuellement en phase de finalisation d'instruction par la direction de CNR.

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical adopte à l'unanimité** la Convention pluriannuelle de partenariat définit avec CNR et autorise Monsieur le Président à signer les documents qui s'y rapporte.

- d. Contrat de partenariat spécifique 2022 ([Document transmis en amont avec le rapport de synthèse])

La CNR a souhaité expérimenter la gestion de la végétation de la digue du canal par éco pâturage sur cette année 2022. Compte tenu des enjeux écologiques sur ces espaces (prairies sèches, présence d'orchidées...) le SMIRIL a proposé à la CNR de l'accompagner dans la définition technique de son intervention et conseillé une méthodologie de suivis naturalistes « avant / après » afin de tenir compte de ces enjeux et de pouvoir dresser un bilan écologique de cette gestion par pâturage. Les suivis en question font appel à des partenaires scientifiques du SMIRIL.

De manière à couvrir les coûts externes d'études, un contrat de partenariat spécifique est proposé à hauteur de 6 030 €.

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical adopte à l'unanimité** le Contrat de partenariat spécifique proposé par CNR concernant cette action en 2022 et autorise Monsieur le Président à signer les documents qui s'y rapporte.

## **5. Mise à jour de la délibération sur le frais kilométriques**

Le Comité syndical a délibéré en juin 2021 sur la mise à jour des remboursements de frais kilométriques jusqu'alors pratiqués. Compte tenu de la forte évolution des prix du carburant ces derniers mois, ceux-ci ont été revus dernièrement par [arrêté du 14 mars 2022 publié au journal officiel du 15 mars 2022](#).

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité** la nouvelle grille officielle des frais kilométriques et acte de l'application automatique de toute nouvelle mise à jour future dès publication au journal officiel.

## **6. Mise à jour de la délibération sur la régie de recettes**

Le Comité syndical a adopté en 2003 la mise en place d'une régie de recettes afin de permettre l'encaissement de petites sommes liées aux activités du programme grand public (participation aux frais dans certains cas) ou à la vente d'ouvrage (actuellement plus en cours). Elle prévoyait :

- La mise en place d'une régie de recettes auprès du SMIRIL pour l'encaissement de recettes diverses liées à l'activité du syndicat,
- Un montant maximum de l'encaisse de 1 000 Euros,
- Elle autorise le régisseur : à vendre tous produits ou services, liés aux activités du SMIRIL, aux particuliers, aux communes, aux établissements scolaires et de façon plus générale à tout individu ou structure qu'elle soit publique ou privée,
- Elle autorise le régisseur ou son suppléant à : recevoir des espèces ou des chèques.

Compte tenu des évolutions des modes de paiement, il est proposé d'ajouter aux moyens de paiement les dispositifs d'acceptation des paiements par carte bancaire sur place ou à distance.

**Le comité syndical approuve à l'unanimité** cet ajout de paiement par carte bancaire sur place et à distance et autorise Monsieur le Président à signer les documents qui s'y rapporte.

### **Informations diverses**

- Le calendrier prévisionnel des réunions 2022-2023 sera communiqué prochainement.
- Les bacs de collecte des déchets en apport volontaire ont été mis en place au parking de la traillaie à Solaize. Les premiers retours sont encourageants et un bilan sera fait en fin de saison (automne).
- L'ENSATT a mené un projet théâtral de fin d'étude en accueillant du public sur les bords du Rhône de Vernaison le dernier week-end de juin dans le cadre du festival des Nuits de Fourvière.
- La Région AuRA a fait connaître son intention d'abandonner la maîtrise d'ouvrage du tronçon ViaRhôna. Le syndicat l'a appris par voie de presse. Une rencontre avec l'AF3V serait souhaitable ainsi qu'une proposition aux parties prenantes sur la méthode de travail à adopter afin que le travail sur le projet puisse reprendre.
- Pour des raisons pratiques, il est demandé que les réunions du comité syndical puissent démarrer à 18h30 au lieu de 18h00.

Après validation du secrétaire de séance,  
Fait à Grigny, le 29 juillet 2022,

**Jérôme BUB,**

**Président**